Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260602-2026_090_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE DEUX JUIN, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 27 mai 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Stéphane de SALLIER DUPIN, Gwenaëlle AOUTIN, Jérémy ALLAIN, Isabelle RONNÉ-GUÉHO, Jean-Luc GUYMARD, Rosalie LE BOËDEC, Serge GUINARD, Véronique DELAÎTRE, Jean-Luc COUËLLAN, France LE DOUARIN, Christophe ROBIN, Anne HERVÉ, Benoît DESPRES, Caroline MORICE, Brice LE DOLEDEC, Yvonnick GOUAULT, Nicolas BESREST.

Yvon BERHAULT, Sylvain BERNU, Paulette BEUREL, Jérémy BOULARD, Gilles BOURRÉ, David BULROT, Dominique CHRETIEN *(suppléant de Pascal LEBRETON, absent)*, Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Jean-François CORDON, Virginie DEBEGUE, Catherine DREZET, Nadège FRANÇAIS, Julie GAUDIN, Vanessa GERTSCH, Jean-Luc GOUYETTE, Alain GUILLOT, André HAMON, Philippe HELLO, Guy HEURTAULT, Loïc LANDIN, Nadège LE GUEN, Jean-Marie LE MOUNIER, Nicolas LORMEL, Roland LUCAS, Christophe MARCHAND, Alexis MENARD, Xavier MERPAULT, Valérie MORFOUASSE, Michel PESLIER, Dominique PORTAL, Nicolas RÉALLAND, Catherine RENAULT, Sylvain RENAUT, Michel RICHARD, Patrice RONDEL, Christian TARDY, Catherine TIENGOU, Annie VALO, Jackie VENTUROLI.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Marie-Sergine BÉZARD donne pouvoir à Stéphane de SALLIER DUPIN,
- Philippe BOSCHER donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Myriam CARIMALO donne pouvoir à Gilles BOURRÉ,
- Samy GOASTER donne pouvoir à Vanessa GERTSCH,
- Laurence HAQUIN donne pouvoir à Jean-Marie LE MOUNIER,
- Marie LE BOUEDEC donne pouvoir à Nicolas BESREST,
- Marie-Claude LESNÉ donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX
- Antoine RAVARD donne pouvoir à David BURLOT,
- Yves RUFFET donne pouvoir à Paulette BEUREL,
- Pierre-Alexis BLEVIN.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Sylvain BERNU

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260602-2026_090_DELIB-DE

Délibération n°2026-090

Membres en exercice : 69 Présents : 59 Absents : 10 Pouvoirs : 9

AFFAIRES GENERALES
COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES – CREATION ET COMPOSITION

Le Conseil communautaire peut créer des commissions thématiques permanentes chargées d'étudier les questions relevant des compétences de la communauté et des commissions spéciales pour l'examen d'un ou plusieurs dossiers particuliers, auquel cas elles sont créées pour une durée déterminée.

Le Conseil communautaire en fixe le nombre, la dénomination et le périmètre. Il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres, selon des modalités qu'il détermine. Il lui appartient de procéder à la désignation de leurs membres pour le mandat.

Vu :
- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-1 et L.2121-22,
- La délibération n°2020-130 du 28 juillet 2020, créant 15 commissions thématiques,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- ABROGE la délibération n°2020-130, susvisée,
- CREE 4 commissions communautaires, intitulées comme suit :
  - Commission Performance publique et Innovation
  - Commission Lien social et Bien vivre
  - Commission Préservation et production des ressources
  - Commission Développement territorial et Cadre de vie
- FIXE les principes de composition des commissions comme suit :
  - Chaque commune doit être représentée dans chaque commission
  - Chaque conseiller communautaire titulaire doit siéger dans une seule commission communautaire,
  - Les conseillers communautaires titulaires sont désignés dans chaque commission par délibération du Conseil communautaire
  - En dehors du(des) conseiller(s) communautaire(s) titulaire(s), afin de garantir la représentation de chaque commune dans chaque commission, les communes peuvent désigner d'autres représentants qui seront idéalement, dans l'ordre de priorité, le conseiller communautaire suppléant du titulaire puis des conseillers municipaux volontaires
  - Ces autres représentants des communes sont désignés par délibération du Conseil municipal
- DELEGUE au Président de fixer la composition de chaque commission communautaire après délibérations des conseils municipaux des communes pour les autres membres,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor,
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LAMBALLE TERRE & MER -22-

Signé par : Thierry ANDRIEUX
Date : 10/06/2026
Qualité : Président de Lamballe Terre & Mer